

Rapport de la commission chargée de traiter du préavis n° PR08. 36PR concernant la réponse à la motion de Monsieur le conseiller Pascal Blum demandant la création de deux postes de travail dans les bureaux de l'Hôtel de Ville pour le secrétariat du Conseil Communal.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie le lundi 1^{er} septembre à 19h à la salle de conférences II de l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Mesdames Soufia FEKIH, Chantal GUIBERT, Anne LEUENBERGER et de Messieurs Alain ANGELOZ, Maximilien BERNHARD, Samuel GURTNER, Jean-Paul GIROUD remplaçant Jean-Jacques HERZOG, Charles Forestier désigné rapporteur et confirmé dans cette fonction. Monsieur Lionel BILLAUD était absent. La Municipalité était représentée par Monsieur le Syndic Rémy JAQUIER que nous remercions pour ses explications et commentaires.

RAPPEL

La motion de Monsieur le conseiller BLUM que le Conseil communal a renvoyé à la Municipalité le 28 juin 2007, demandait deux choses

1. La mise à disposition permanente d'un local dans les bureaux de l'Hôtel de Ville avec deux postes de travail pour le secrétariat du Conseil Communal.
2. Deux secrétaires travaillant à un taux d'occupation à un équivalent plein temps dont le coût devra être intégré au budget 2008.

INTRODUCTION

D'entrée de jeu, mieux qu'une prose inutile et après un rafraichissant verre d'eau gazeuse, Monsieur le Syndic nous a proposé de faire une visite au pays des chaises musicales du 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

Cette dégourdissante excursion, menée tambours battants, nous a permis de constater de visu que le Secrétariat du Conseil Communal est installé, selon le vœu du motionnaire, dans un local bien adapté aux besoins des secrétaires. Cette installation désormais définitive est très opportune comme l'atteste l'excellente argumentation de la page 3 du préavis.

Alors donc, la coquille de la page 3 (encore) qui mentionne la date de septembre 2009 pour la mise en œuvre de ces dispositions n'est bel est bien qu'une coquille. Ouf !

TOUT EST POUR LE MIEUX DANS LE MEILLEUR DES MONDES

L'ancien Président de notre Conseil, ainsi que Mesdames Anne LEUENBERGER et Chantal GUIBERT qui sont très concernées par la problématique, déclarent avec passion : « C'est le bonheur total ! »

Les horaires stables, les « gains » géographiques, l'attraction du poste lors de sa mise au concours, la redistribution intelligente des tâches entre Greffe et Conseil Communal, les heures d'ouverture du bureau (annexées à la convocation de la séance du CC de septembre) , le respect de la vie privée (pas de téléphone le dimanche matin, lieu adapté pour des entretiens avec des journalistes, pas de problème de connexion,...) , c'est le Paradis sur terre !

ATTENDRE LE BUDGET 2009

Pour la 2^{ème} partie de la motion, Monsieur le Syndic nous a dit que Madame son ancienne Cheffe des Ressources Humaines s'est engagée pour 2008 à faire en sorte que les heures supplémentaires des secrétaires soient payées. Nous sommes rassurés !

En 2009, le coût réel d'un équivalent plein temps (EPT) avec les charges sociales, sera intégré au budget au poste 1003001.

Ainsi en a décidé dans sa grandeur et sa sagesse la Municipalité. Et le motionnaire de s'écrier : « Yes » ou « Veni, Vidi, Vinci » comme il voudra, même si le bureau du 1^{er} citoyen d'Yverdon-les-Bains devra vraisemblablement revoir le règlement des jetons et indemnités.

CONCLUSION

La commission unanime vous invite Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers à accepter l'article unique du préavis répondant à la motion du conseiller Pascal BLUM demandant la création de deux postes de travail dans les bureaux de l'Hôtel de Ville pour le secrétariat du Conseil Communal. Avec nos remerciements à la Municipalité pour la solution trouvée.

Charles Forestier
Rapporteur

Yverdon-les-Bains le, 10.09.08